

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20128782

ale,

Déposé / Reçu le

23 OCT. 2020
Greffe

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0695 872 852**

Nom

(en entier) : **RAND Europe (EU)**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association Internationale sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **Rue de la Loi 82, Boîte 3, 1040 BRUXELLES**

Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AISBL du 26 août 2020.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Michael David RICH comme administrateur de RAND Europe (EU) AISBL avec effet à partir du 26 juin 2020. La décision relative à la décharge en ce qui concerne sa responsabilité personnelle pour les actes qu'il a accomplis durant l'exercice social sera prise lors de l'Assemblée Annuelle de cette année.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Eric PELTZ, élisant domicile à 1040 Bruxelles, Rue de la Loi 82, Boîte 3, comme administrateur de RAND Europe (EU) AISBL avec effet à partir du 26 juin 2020 jusqu'à l'Assemblée Annuelle de cette année. Son mandat d'administrateur sera exercé à titre gratuit.

L'Assemblée Générale confirme le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hans PUNG, Monsieur Michael JANUZIK et Monsieur Stijn HOORENS, tous élisant domicile à 1040 Bruxelles, Rue de la Loi 82, Boîte 3, avec effet à partir du 19 décembre 2018, et de Madame Kerin SEQUEIRA, également élisant domicile à 1040 Bruxelles, Rue de la Loi 82, Boîte 3, avec effet à partir du 18 décembre 2019, jusqu'à l'Assemblée Annuelle de cette année. Leurs mandats d'administrateur seront exercés à titre gratuit.

Hans PUNG
Administrateur et Vice-Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).